

Les fourmis d'Afrique.

Lorsque les fourmis d'Afrique sont affamées, raconte un voyageur, elles se répandent dans la forêt en ligne de front...

Quand elles sont en marche, tout le monde des insectes fuit devant elles, et souvent l'approche d'une armée de baskokouas n'a été annoncée de cette façon.

Un journal français publie les recettes suivantes: Nous avons parlé, il y a quelques jours, des boissons d'été, plus ou moins économiques.

Le procédé le plus simple est celui qui emploie les sodas en Afrique. Envelopper le récipient d'un drap mouillé, et lui donner un mouvement de va et vient.

Un autre système consiste à verser l'eau dans une toile, en la laissant égoutter dans un vase placé au-dessous. L'eau ainsi recueillie est très fraîche.

Le sauvetage des naufragés, est toujours l'objet de la grande préoccupation de tous ceux qui s'intéressent aux entreprises maritimes.

Presque partout, on demande la solution de cette question à nos radeaux de sauvetage ou de grandes embarcations munies de coffres à air des expériences très intéressantes viennent d'être faites dans ce but.

Le radeau de M. Parratt est à trois compartiments tubulaires. Le cylindre du milieu est en métal, c'est lui qui contient les vivres, les rechanges, provisions de toutes sortes.

Après cela, nous sommes vraiment surpris de voir le Constitutionnel nier la justification de son ami M. Langelier et traiter de calomnieux ceux qui montrent son jeu hypocrite et anti-catholique.

La nomination à ce lieu vacant, à Bécancour, le chef-lieu, des candidats sont MM. Deslats, Houde et Marchildon, trois conservateurs et trois hommes bien disposés.

Le Constitutionnel prend fait et cause pour M. Langelier, l'avocat de l'influence indue.

Notre confrère prétend que comme avocat, M. Langelier ne pouvait refuser de mettre le clergé de Charlevoix en cause parce que la loi le permet.

Or voici que l'église par ses premiers pasteurs défend aux clercs et aux laïques de traduire en aucune manière, ni directement ni indirectement, le prêtre devant le tribunal civil.

Après la loi, Mgr. l'archevêque devra payer comme les autres et la sera légal de le traduire devant la cour pour le forcer à payer ou l'emprisonner.

Les journaux anglais sont fort occupés à discuter libre échange et protection. Les vacances ne leur font pas perdre de vue l'une des questions les plus importantes du domaine, de laquelle dépend son avenir.

Le Globe, un grand journal, une naissance dans la presse d'Ontario, est obligé pour cela, de débiter des éilleries qui ne méritent plus la moindre considération.

Nous le prenons vraiment en pitié, quand il dit que si un droit de 5 à 10 par cent était imposé sur les marchandises étrangères, ce droit retomberait sur le consommateur et ne ferait l'affaire que des manufacturiers.

Il est d'évidence élémentaire qu'en imposant ce droit de 5 à 10 par cent, nous aurons des manufactures; que ces manufactures donneront du travail à notre population; qu'avec ce travail qui lui manque aujourd'hui le consommateur s'apercevra nullement de l'augmentation des taxes.

De deux choses l'une, ou un traité de réciprocité avec les Etats-Unis qui nous donnerait une espèce de libre-échange avec nos voisins, ou une augmentation de droits qui nous mettrait à la frontière sur le même pied qu'eux.

Le Constitutionnel prend fait et cause pour M. Langelier, l'avocat de l'influence indue.

Notre confrère prétend que comme avocat, M. Langelier ne pouvait refuser de mettre le clergé de Charlevoix en cause parce que la loi le permet.

Or voici que l'église par ses premiers pasteurs défend aux clercs et aux laïques de traduire en aucune manière, ni directement ni indirectement, le prêtre devant le tribunal civil.

Après la loi, Mgr. l'archevêque devra payer comme les autres et la sera légal de le traduire devant la cour pour le forcer à payer ou l'emprisonner.

Les journaux anglais sont fort occupés à discuter libre échange et protection. Les vacances ne leur font pas perdre de vue l'une des questions les plus importantes du domaine, de laquelle dépend son avenir.

Le Globe, un grand journal, une naissance dans la presse d'Ontario, est obligé pour cela, de débiter des éilleries qui ne méritent plus la moindre considération.

sa voix, ils ne se seraient pas emparés dans cette voie dangereuse. La conscience, libérée de charlevoix, elle n'a plus de force chez vous; vous lui avez fait ce que vous avez fait à l'autorité des évêques qui vous avertissement de vos erreurs.

Après cela, nous sommes vraiment surpris de voir le Constitutionnel nier la justification de son ami M. Langelier et traiter de calomnieux ceux qui montrent son jeu hypocrite et anti-catholique.

La nomination à ce lieu vacant, à Bécancour, le chef-lieu, des candidats sont MM. Deslats, Houde et Marchildon, trois conservateurs et trois hommes bien disposés.

Le Constitutionnel prend fait et cause pour M. Langelier, l'avocat de l'influence indue.

Notre confrère prétend que comme avocat, M. Langelier ne pouvait refuser de mettre le clergé de Charlevoix en cause parce que la loi le permet.

Or voici que l'église par ses premiers pasteurs défend aux clercs et aux laïques de traduire en aucune manière, ni directement ni indirectement, le prêtre devant le tribunal civil.

Après la loi, Mgr. l'archevêque devra payer comme les autres et la sera légal de le traduire devant la cour pour le forcer à payer ou l'emprisonner.

Les journaux anglais sont fort occupés à discuter libre échange et protection. Les vacances ne leur font pas perdre de vue l'une des questions les plus importantes du domaine, de laquelle dépend son avenir.

Le Globe, un grand journal, une naissance dans la presse d'Ontario, est obligé pour cela, de débiter des éilleries qui ne méritent plus la moindre considération.

Notes locales. Nous apprenons que les travaux sur le chemin de fer du Sud-Est, entre Acton et Sorel sont poussés avec vigueur, et que dans une quinzaine la voie sera parfaite.

Il y aura des courses au trot, à St. Norbert, sur le terrain de M. Jéan le 24 du courant. On s'attend qu'elles seront très intéressantes.

Le nommé Hamelin Ouellet a subi son procès devant M. Fenning à Drummondville, pour vol de quatre piastres à l'hotellier Trudel. Il a été condamné à un mois de prison aux travaux forcés.

Les sauterelles ont fait leur apparition en maints endroits. Elles ont commencé à dévaster nos moissons, et beaucoup de cultivateurs craignent de n'avoir aucune récolte à faire.

M. J. B. G. Proulx, fils de l'hon. J. B. G. Proulx M. C. L. et Frad. Filiatour, du noviciat des Jésuites sont partis de New York samedi dernier pour l'Europe, où ils vont compléter leurs études, dans une des maisons de la compagnie.

Le vétéran de la milice du St. Jean, s'est éteint lundi le 31 juillet dernier dans la soixantaine avancée de son âge, muni des sacrements de l'Eglise, et préparé pour la dernière étape et pour le suprême combat.

Après avoir longtemps exercé son zèle et depuis sa sortie sur le théâtre toujours si difficile des missions, il fut successivement promu à la cure de St. François du Lac, puis à celle de St. Stanislas Arrivé dans cette dernière paroisse en 1854, il y exerça les fonctions de son ministère jusqu'en 1875.

Le matin où nous arrivâmes à New-York, la chaleur était excessive et nous dûmes sortir le plus tôt possible de cette immense foule pour aller prendre, au port de Jersey, nos places sur le steamer *Syphia* et respirer un peu le frais de la mer.

Une dépêche télégraphique nous apprend la mort arrivée hier du Rev. M. C. Gagnon, curé des Ebolements et ancien missionnaire des cantons de l'Est. Ses funérailles sont annoncées pour samedi.

mes auxquels une prudence admirable autant que l'amour de leurs frères avaient su inspirer d'aussi louables précautions.

Tout le monde a été pour nous d'une exquise politesse, depuis le courtis capitaine du *Setitia*, M. Hans, jusqu'à son petit employé.

Il y a donc eu travail, progrès et prospérité à Pioplois. On se trompait donc de tout au tout quand on disait que cette colonie du Lac Mégantic devait être un *fiasco*.

Le prêtre est maintenant évidente et palpable. On n'a qu'à s'y rendre pour s'en convaincre. On a grandi lentement, mais sûrement et à présent, l'avenir de tous ceux qui voudront travailler à Pioplois est assuré.

Le vétéran de la milice du St. Jean, s'est éteint lundi le 31 juillet dernier dans la soixantaine avancée de son âge, muni des sacrements de l'Eglise, et préparé pour la dernière étape et pour le suprême combat.

Après avoir longtemps exercé son zèle et depuis sa sortie sur le théâtre toujours si difficile des missions, il fut successivement promu à la cure de St. François du Lac, puis à celle de St. Stanislas Arrivé dans cette dernière paroisse en 1854, il y exerça les fonctions de son ministère jusqu'en 1875.

Le matin où nous arrivâmes à New-York, la chaleur était excessive et nous dûmes sortir le plus tôt possible de cette immense foule pour aller prendre, au port de Jersey, nos places sur le steamer *Syphia* et respirer un peu le frais de la mer.

Une dépêche télégraphique nous apprend la mort arrivée hier du Rev. M. C. Gagnon, curé des Ebolements et ancien missionnaire des cantons de l'Est. Ses funérailles sont annoncées pour samedi.

Une dépêche télégraphique nous apprend la mort arrivée hier du Rev. M. C. Gagnon, curé des Ebolements et ancien missionnaire des cantons de l'Est. Ses funérailles sont annoncées pour samedi.

ont parvenus à triompher de toutes les difficultés insurmontables que rencontre toujours celui qui en pleine forêt n'a que ses bras, sa hache et l'espérance d'une vie meilleure, pour se faire un avenir. Or nous n'hésitons pas à dire que leur avenir est maintenant assuré puisque leurs *loges* sont maintenant assez pour subvenir à leurs besoins.

Le premier arbre de la forêt du Mégantic fut donc abattu dans le mois d'avril 1871 par l'un des sept braves dont nous avons plus haut mentionnés les noms, on plutôt nous les sept, parce qu'il nous informa qu'ils tous y mirent la main, attendu que l'un d'eux ne savait pas suffisamment manier la hache pour abattre seul un arbre.

Et aujourd'hui, il y a plus de mille acres de terre défrichés et propres à la culture. A la place de la première et toute petite chapelle, dont les syndics nommés par J. E. Myers, R. Cousineau, H. Lamontagne et B. Ouellet, la chapelle a été construite par le comité de colonisation de Montréal qui a rendu des services éminents à cette jeune et intelligente colonie, en partie composée d'hommes instruits, dévoués et de bonnes dispositions.

On compte maintenant 78 familles qui dans un espace de 132 années, ont eu 329 naissances et 197 décès. Quarante enfants ont eu cette année, le bonheur de recevoir le sacrement de confirmation et sont tous en âge de fréquenter les écoles.

On nous informe qu'il y en aura deux avant la fin de septembre prochain. Il y a sans dire que les différents métiers, tels que forgerons, charpentiers, menuisiers et cordonniers sont aussi bien représentés. En un mot, rien ne manque pour faire de cette colonie une belle paroisse en voie de devenir avant longtemps l'une des paroisses les mieux dotées du diocèse, pas même une bibliothèque composée de 160 volumes bien choisis, dans un grand préau à la générosité des zouaves pontificaux de Montréal et à quelques autres amis.

On nous informe que les différents métiers, tels que forgerons, charpentiers, menuisiers et cordonniers sont aussi bien représentés. En un mot, rien ne manque pour faire de cette colonie une belle paroisse en voie de devenir avant longtemps l'une des paroisses les mieux dotées du diocèse, pas même une bibliothèque composée de 160 volumes bien choisis, dans un grand préau à la générosité des zouaves pontificaux de Montréal et à quelques autres amis.

On nous informe que les différents métiers, tels que forgerons, charpentiers, menuisiers et cordonniers sont aussi bien représentés. En un mot, rien ne manque pour faire de cette colonie une belle paroisse en voie de devenir avant longtemps l'une des paroisses les mieux dotées du diocèse, pas même une bibliothèque composée de 160 volumes bien choisis, dans un grand préau à la générosité des zouaves pontificaux de Montréal et à quelques autres amis.

On nous informe que les différents métiers, tels que forgerons, charpentiers, menuisiers et cordonniers sont aussi bien représentés. En un mot, rien ne manque pour faire de cette colonie une belle paroisse en voie de devenir avant longtemps l'une des paroisses les mieux dotées du diocèse, pas même une bibliothèque composée de 160 volumes bien choisis, dans un grand préau à la générosité des zouaves pontificaux de Montréal et à quelques autres amis.

On nous informe que les différents métiers, tels que forgerons, charpentiers, menuisiers et cordonniers sont aussi bien représentés. En un mot, rien ne manque pour faire de cette colonie une belle paroisse en voie de devenir avant longtemps l'une des paroisses les mieux dotées du diocèse, pas même une bibliothèque composée de 160 volumes bien choisis, dans un grand préau à la générosité des zouaves pontificaux de Montréal et à quelques autres amis.

Hygiène

Le moment est opportun pour rap-
peler aux cultivateurs, dont les fati-
gues sont extrêmes, que les travaux
sont interrompus, et qu'ils se reposent,
car ils ne peuvent faire, ce qu'ils ont
fait, car ils ne sont pas, ce dont ils
ne se rendent pas compte.

Quand on part pour les champs dès
le point du jour, qui commence si tôt
maintenant; quand on est condamné à
tout braver pour ne revenir lentement
à la ferme qu'à nuit servée, comme on
dit à la campagne, la première des
conditions est de se bien nourrir et
de s'habiller convenablement. La
nourriture doit être simple, saine et
substantielle. Prendre des fruits
verts. Personne n'ignore que chez les
travailleurs comme chez les enfants,
qui sont toutes les latitudes, s'en
montrent si gourmands, et sont sou-
vent la cause de diarrhées, qui, né-
gligées, prolongées, deviennent par
trop débilitantes et passent à l'état de
dysenterie, si on ne compte pas avec
l'irritation d'abord, et ensuite si on
dédaigne l'inflammation plus ou
moins profonde, plus ou moins étendue,
plus ou moins corrodante qui devient
la conséquence de la première
stage et qui s'agrave d'autant plus
qu'on y persiste davantage à outrance
ses travaux de jour et de nuit en
de sobriété s'attendent aux lois de l'hy-
giène et au sens commun.

On a dû remarquer que le paysan,
fatigué, corbe sous lui-même, mais
fort longtemps et surtout lentement;
son alimentation doit consister en
bonnes soupes, en viandes bien choisies,
en excellent pain, etc. Les boissons
qui imposent le soir et les déperditions
cutanées doivent être formidables
et ingérées par petites quantités
réactées pour venir en aide aux sucs
gastriques qui, à l'époque des travaux
excessifs, et par l'élevation de la
température sont beaucoup moins
qu'à d'autres époques. Parmi
les meilleures sont le cidre, la petite
bière, l'eau avec un léger mélange
de son, etc. On aurait tard de dé-
gager les boissons artificielles fer-
mentées et à bon marché, dont il a été
dit plus d'une fois, et qui ont rendu
de grands services pendant ces
dernières années de cherté; mais le
cidre serait encore préférable. On ne
croit plus aujourd'hui qu'il puisse
être un excitant dangereux.

Pendant un temps de chaleur ex-
cessive, il est sage de prendre des pré-
cautions contre l'insolation. Les ou-
vriers des champs devront donc se
munir de coiffures convenables, et ce-
lors tout ce qui respire sur la terre.
La prudence doit interdire aux tra-
vailleurs campagnards d'aller en mo-
ment du repos, dormir sous des om-
brages trop frais, alors que la sueur
ruisselle sur la surface de leur corps.
Mais il ne suffit pas de se bien ai-
menter, de s'habiller convenable-
ment, modérément, il faut encore que
le paysan consacre au sommeil un
temps suffisant dans des lieux sains et
convenables.

L'auteur de ces articles, que les in-
térêts ne l'ont pas empêché, a dit
de fois constamment que la plupart des
dispositions et maladies de l'été
de quelque imprudence. Voilà de sa-
ges prescriptions, mais à quel ser-
viraient-elles? Un fait incontestable, c'est
quand le chef d'une ferme
veillera attentivement à leur exécution,
il méritera bien de lui-même, de la
société, et son intérêt sera presque
toujours satisfait.

St Thomas vengé.

Nous lisons dans un des derniers
numéros de l'Unité:
Nous avons noté dans le discours
de M. Challemeil, homme nouveau,
un mot qui a passé sans bruit, comme
toute la harangue, mais qui devait
être le mot à effet: Que fera-t-on dans
ces universités catholiques? On étu-
diera la philosophie de saint Thomas.
C'était là l'effet; il a raté, et nous
le regrettons. Nous aurions voulu
qu'il parût d'avantage. M. Challemeil
aurait peut-être eu la pensée de dire
en quoi il serait bon d'étudier la phi-
losophie de St. Thomas, en quoi elle
pêche, et ce qu'il a mis ou vaudrait
mettre à la place. Depuis le long rè-
gne de M. Challemeil, surtout depuis
les beaux discours de Lepelletier et de
Robespierre, quelle est la philosophie
ensuite, quel est le philosophe
brillant, savant et lumineux qui a
été saint Thomas, qui a expliqué
Dieu et les hommes, et qui a fait lire
son nom et ses œuvres, dans le monde?
Nous avons vu dans ces derniers
temps, revêtus comme les plus hono-
rables, Condillac, Maine de Biran,
Dugald-Stewart, Royer-Collard, Cousin,
Jouffroy, M. Vacherot, et parmi les
grands Allemands Kant, Fitch, Hegel
et une foule d'autres. Ce ne sont pas
les noms qui manquent.

Entre tous ces maîtres, lequel a la
préférence de M. Challemeil et lui pa-
raît si supérieur à St. Thomas, et
quelles sont les raisons de ses pré-
férences? A présent nous avons M.
Janet, qui fait un mélange de tout
sans y mêler St. Thomas. Se tient-il
à celui-ci? Ou va-t-il, parmi les philo-
sophes et les introuvables de toute
couleur, chercher sa philosophie et
son philosophe parmi les Auguste
Comte, les Littré, les Karl Vogt, ou
les autres impossibles, incompréhensibles
et introuvables qui grouillent
et meurent sous nos yeux et nos por-
tes? Nous voudrions savoir cela. A
moins que ce ne soit un homme en-
core invisible, un Challemeil encore
inédit et tout fait introuvable! Il est
bon ce sénateur rendu célèbre seule-
ment par sa préférence de St. Thomas
articles à la Revue des Deux Mondes
approuvés de M. Buloz, et ses discours
dans les Chambres, dont nous venons
de voir le plus soigné. Il est bon, et

très bon avec ses airs de mépris pour
la philosophie de St. Thomas, mère
des siècles les plus glorieux de l'histo-
ire civilisation des suffrages du mon-
de catholique, et qui fut non pas mé-
ritée, mais démolie à coups de hache
par les plus ineptes bourreaux qui ait
vu la terre. Ces hommes avancés
n'ont trouvé pour argument contre
les livres de St. Thomas qu'un stupide:
Fusillez-moi tout ça. Mais tout ça
a résisté à la fusillade, lui a survécu
et l'on a fusillé en vain Aujourd'hui
c'est à tout ça qu'on est forcé de
révenir, et il n'y a pas moyen de cou-
rager un syllogisme à un autre et de se
débarrasser des insectes qui rongent
toute raison, toute vie sociale et hu-
maine sans charger la lumière dans
"tout ça."

Puisque nous parlons de St. Tho-
mas, il n'est pas hors de rappeler que
c'était un homme qui pratiquait sa
philosophie, un docteur de l'Eglise,
c'est-à-dire un saint souverainement
bon et pieux, universellement regardé
comme un des plus beaux orne-
ments du monde, un savant immen-
se, un professeur dont les ensei-
gnements éclairaient toute l'école, un
bibliophile éminent, un traducteur et
un éditeur d'Aristote alors fort peu
connu, un grand religieux, un grand
orateur, un grand poète, un grand
homme qui mourut à quarante huit
ans sans avoir voulu être ni arche-
vêque, ni sénateur, et du Sénat pontifi-
cal, c'est à dire cardinal, ce qui ne
voulait rien être qu'un membre du
peuple de Dieu, un ami et un ou-
vrier de la sagesse, et qui après avoir
étouffé le genre humain par les nou-
veaux et le saint écart de sa vie pauvre
dans sa cellule, joignit ses maîtres pour
les derniers sacrements et dit:
Je vous remercie, ô mon Dieu vous
qui avez racheté mon âme, pour qui
j'ai veillé, agi, travaillé, que j'ai pré-
ché, enseigné, contre qui je n'ai ja-
mais parlé. Vous savez que je ne suis
pas content dans mes opinions; si je
n'ai jamais parlé de votre divin sa-
crement je m'en remets aux censures
que vous demeurez obéissant en quit-
tant cette terre.

Encore une fois, nous nous deman-
dons ce que M. Challemeil ancien
préfet des Bouches-du-Rhône et sé-
nateur, peut avoir contre l'aphorisme
de St. Thomas, après avoir bien cher-
ché nous ne voyons qu'une chose qui
puisse le justifier; il faut que, comme
représentant de l'Université de
France, il ait voulu reprendre la thèse
du saint Guillaume de Saint-Amour
contre les ordres mendicants, et
par St. Thomas leur défenseur,
d'avoir écrit à ce sujet l'opuscule
Opus potestatis et auctoritatis. Nous
ne nous pas que ce soit là un digne ob-
jet des fureurs chalcidiques mais
il faut bien avouer que c'est vient
de Guillaume de Saint-Amour,
qui que fasse M. Challemeil, est bat-
tu pour Péterine Non sénateur Chal-
cidi, nous ne décrivons point la phi-
losophie du docteur angélique.

LOUIS VEILLON.

Il est d'usage aux Etats-Unis que les
candidats à la présidence exposent
dans leur lettre d'acceptation de leur
lettre adressée aux électeurs,
leurs vues sur la politique américaine
et fassent connaître les réformes qu'ils
entendent opérer. C'est une espèce
de programme sur le mérite duquel
s'engage la lutte électorale. Depuis
longtemps les candidats républicains
à la présidence ont fait connaître leur
opinion sur la politique du jour. Les
candidats démocrates MM. Tilden et
Hendricks, se faisaient attendre. Les
républicains exploitaient ce retard et
le mettaient sur le compte des diver-
gences d'opinion, dans le camp démoc-
ratique. MM. Tilden et Hendricks vien-
nent de mettre fin à ces rumeurs dé-
favorables en publiant leurs lettres
d'acceptation.

L'un et l'autre veulent que les Etats-
Unis reviennent au système du
cours monétaire en espèces et que
l'on rachète le rag money c'est-à-dire
les billets de toute nature qui sont la
monnaie usuelle des Etats Unis, il est
grandement temps que cette réforme
s'opère. Il y a quinze ans que la
guerre de la sécession est finie et
les Etats Unis en sont encore au pa-
pier monnaie, tandis que la France
qui a subi la guerre prussienne, la
Commune et payé une indemnité de
5 milliards, a repris depuis longtemps
le cours normal des opérations moné-
taires. La République américaine de-
vrait avoir honte de se laisser faire la
leçon par un pays qu'elle regarde
comme si arriéré.

Il est probable que les choses au-
raient repris leur allure naturelle aux
Etats-Unis, si des milliers de person-
nes n'avaient pas trouvé leur compte
à ce mauvais système. Il n'y a pas un
pays au monde où les coteries ex-
ploient plus la masse du peuple que
chez nos voisins.

Tilden et Hendricks demandent égale-
ment qu'on mette fin au système
de changer les fonctionnaires publics
avec tout changement de gouverne-
ment. C'est là en effet un système
vieux, si immorale qu'on ne
comprend pas que les Américains,
si pratiques, si positifs l'aient toléré
jusqu'à ce jour. Il est la source d'a-
narchie sans nombre et à dénoncer à
toute l'Administration. Nous sommes
heureux de voir que le parti dé-
mocratique en évite les vices, mais que
l'on veut dire les rouges qui voudraient
l'instruire chez nous? Ce n'est pas
surprenant; ils ont toujours voulu
supplanter ce qu'il y avait de mau-
vais aux Etats-Unis, les vices des Amé-
ricains les ont toujours plus frap-
pés que leurs qualités.

Si le peuple américain comprend ses
intérêts, il se ragera du côté de MM.
Tilden et Hendricks qui parlent des

réformes que nous venons d'indiquer
ou plutôt d'indiquer au pillage
organisé par Grant, et à la tyrannie
exercée sur les malheureux Etats du
sud. Il doit en avoir assez du tyran-
nisme, le régime de la médiocrité mal
honnête.—Mirvet.

Les nouvelles transmises par le câble
sont de plus en plus décourageantes
pour la Serbie. La guerre contre
les Turcs ne saurait se prolonger, car
les Serbes sont débordés de toutes
parts, et leur capitale sera bientôt
assiégée.

L'Autriche, paraît-il, se montre dis-
posée à empêcher l'armée turque
d'avancer dans Belgrade, et il aurait
transpiré que les empereurs d'Autriche
et de Russie sont convenus, dans
leur entrevue de Reichstadt, d'accor-
der à la Porte la garantie que les Ser-
bes ne se souleveront plus, mais que
les Turcs n'occuperaient aucune ville
serbe.

Autant que nous en pouvons juger,
ces vues ne s'accorderaient pas avec
les prétentions de la Turquie que la
victoire a rendue plus exigeante.
Maintenant elle refuse d'accorder un
armistice et déclare qu'elle fera la
guerre jusqu'à ce que les Turcs, les
Tatars, les puissances de l'Europe soient
décidées à ne pas intervenir. Ce serait
à l'Angleterre de donner le signal de
la médiation, mais elle croit que le
moment n'est pas arrivé. D'un
autre côté le but des Turcs, d'après
le même journal, serait de prévenir
une médiation étrangère, en accordant
aux Serbes et aux Monténégrins
des conditions assez libérales pour
être acceptées.

En attendant, le massacre des chré-
tiens se poursuit en Bosnie, et l'on y
voit une lamentable répétition des atro-
cités commises en Bulgarie par les
mêmes Circassiens et les Bach-Ba-
zouks que les Turcs continuent à lan-
cer contre les populations inoffensives.

Il est plus que temps, même dans
l'intérêt de la Turquie, que ces ou-
trages contre l'humanité cessent.
"Je vous enjoins d'appuyer énergi-
quement auprès de la Porte, afin que
ses troupes soient maintenues sous
contrôle, que les sous-désarmés soient
épargnés, et que l'on évite des ou-
trages commis en Bulgarie. Vous ferez
voir que le renouvellement de pareils
massacres serait plus destructif pour
la Turquie et la porte d'un interven-
tionalisme de l'indignation de l'Europe
viendrait inévitablement, et une inter-
vention hostile à la Porte en serait la
conséquence inévitable."

Lord Derby n'est que l'interprète
des sentiments du monde entier qui
ne peut rester plus longtemps specta-
teur indifférent de crimes dignes des
siècles les plus barbares.

Nous espérons que sa voix sera en-
tendue et ses suggestions pressantes
mises en pratique.

Sur motion du demandeur à moi présentée
ce jour, en attendant qu'il eût pu le retour de
Eldred Pines un des habitants jurés dans
le district d'Arthabaska de la Cour Supé-
rieure pour la Province de Québec, au bref
de Summation émané en cette cause que le dit
détendeur ne peut être traité dans le Dis-
trict d'Arthabaska et a laissé son domicile
dans la Province de Québec et qu'il possède
des biens immobiliers dans la dite Province de
Québec, il est par le présent ordonné que le
dit défendeur soit par un avis à être deux
fois inséré en langue anglaise dans le pa-
pier-nouvelles publié en cette langue dans le
village d'Arthabaska et appelé "The Rural Press"
et deux fois en langue française dans le pa-
pier-nouvelles publié en cette langue dans le
village d'Arthabaska et appelé "L'Union
des Cantons de l'Est", notifiés de comparaître
et de répondre à la dite cause dans le
délai de deux mois de la dernière inser-
tion du dit avis, et que sur sa négligence
ou refus de comparaître et de répondre à cette
action sous le dit délai, il soit permis à la
dite Demanderesse de procéder à la preuve et
jugement en cette cause comme dans une cause
par défaut.

P. J. BLANCHARD,
Dép. G. G. O.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875.
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Isaac Lévy M. ch. l.
sohu
Le soussigné a déposé au bureau de
cette cour un acte de composition et dé-
charge consenti par ses créanciers, et le
vingt-trois de Septembre prochain, il
s'adressera à la dite Cour pour obtenir
une confirmation de la dite décharge effectuée
en sa faveur.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Richard St. Pierre
Le vingt-deux de Septembre pro-
chain le soussigné s'adressera à la dite
Cour pour obtenir sa décharge en vertu
du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Langevin
Le vingt-deux de Septembre pro-
chain le soussigné s'adressera à la dite
Cour pour obtenir sa décharge en vertu
du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875
COUR SUPERIEURE
Dans l'affaire de Joseph Baril
Le vingt-trois de Septembre prochain,
le soussigné s'adressera à la dite Cour
pour sa décharge en vertu du dit acte.

ED PICHE
Tameur
Arthabaskaville.

BOUTIQUE OCCUPEE CIEVAANT PAR M.
SAMSON.
Il donnera toute son attention à ceux
qui voudront bien l'encourager. Son
ouvrage est de première qualité et rien ne
sort de la boutique que du bon ouvrage.
Il passe aussi les coins en noir.
Une chose qu'il peut promettre c'est la
ponctualité. Ainsi ceux qui ont laissé des
peaux pour être tannés livrables à tel
temps pourront venir au jour indiqué et
être sûr d'avoir leur cuir. De même pour
ceux qui feront des affaires à l'avance.
Le soussigné espère dans son large
commerce augmenter le nombre de ses prati-
ques et pour le moins il demande respec-
tueusement au public de lui donner un
coup d'aide. Il répond au
ED. PICHE.

Canada
Province de Québec
District d'Arthabaska
DANS LA COUR DE CIRCUIT
No 659
Le premier jour d'Août mil huit cent
soixante et seize.
Edmond J. Bourbeau, de la ville de Louis-
ville, dans l'Etat du Maine, un des Etats-Unis
d'Amérique, commis, Demandeur.
Saul Gauvreau, du township de Chester
cultivateur, Défendeur.

Sur motion du demandeur à moi présentée
ce jour en attendant qu'il eût pu le retour de
Edmond J. Bourbeau un des habitants jurés dans
le district d'Arthabaska de la Cour Supé-
rieure pour la Province de Québec, au bref
de Summation émané en cette cause que le dit
détendeur ne peut être traité dans le Dis-
trict d'Arthabaska et a laissé son domicile
dans la Province de Québec et qu'il possède
des biens immobiliers dans la dite Province
de Québec, il est par le présent ordonné que le
dit défendeur soit par un avis à être deux
fois inséré en langue anglaise dans le pa-
pier nouvelles publié en cette langue dans le
village d'Arthabaska et appelé "The Rural Press"
et deux fois en langue française dans le pa-
pier-n

REZ-VOUS!! LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU Des Bailisses Isolées du Canada CAPITAL \$600,000

TAUX D'ASSURANCE Pour les Cultivateurs 28cts par \$100 Pour les Bailisses Isolées d'au moins 50 pieds dans les villages de 40 à 50 cts par \$100

W. BE & Co. Ont reçu encore en 1873, LES PREMIERS PRIX. Aux Expositions Provinciales et nombre d'expositions de Comté partout le Canada.



Seule Médaille Jamais accord Pour Instruments à Anches à aucune EXPOSITION PROVINCIALE, nos Orgues ont reçu une Recommandation Universelle, Dans toutes les parties De la Grande Bretagne.

Terre à vendre. Située dans le canton de Chester, paroisse de St. Paul, à deux milles de l'Eglise. C'est la prairie voisine du chef-lieu. Cette propriété a une étendue de deux tiers de lot sur la profondeur ordinaire, dont moitié en culture et l'autre partie boisée en bois de commerce, et d'arbres à sucrerie.

MAGASIN DE FLEUR Stanfold. Le soussigné annonce qu'il a ouvert au village de Princeville, à son hôtel, un magasin de fleur où il vendra soit au comptant ou sur billets aux prix les plus bas.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, COMPRENANT LES DERNIERS NOUVEAUX DE LA SAISON, Hais des Fautes, Chaussures, Clingettes, etc.

J. C. H. CRAIG, OMB DES RUES NOTRE-DAME ET TORRENTS, TROIS-RIVIERES.

Musique Nouvelle, REYUE DE PARIS PAR LE STEAMER POLYNESIAN. Musique Instrumentale Grande marche triomphale, Raps., 75 centimes

Méthodes Élémentaires, POUR DIFFÉRENTS INSTRUMENTS: Méthode de violon, en français, 75 centimes

Z. LAPIERRE, Fabricant de Chaussures en Gros, RUE ST. PAUL, 306, MONTREAL.

ROUSSEAU & WILLIAMS, TOURNEURS ET FONDEURS, N. D. DE LEVIS, (Au bas du passage quai Chabot.)

CHARRUES de Lottinère, de Roussas, de St. Thomas, de la Rivière du Loup, de l'Isle Verte, à pendent, à arracher les patates.

O. HARDI DE CHATILLON, MARCHAND T. IM. ORGATEUR D'articles de Musique ET DE LIBRAIRIE NICOLET.

Bibliographie. Éléments (Les) de Géographie Moderne imprimée sous la direction de la société d'Éducation du district de Québec à l'usage des écoles élémentaires; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée d'un questionnaire par M. l'abbé Ls. Gauthier ptre.

AQUEDUC. Le soussigné, d'après un procédé très économique et infaillible, fournira aux maisons situées dans le village de sources d'eau l'avantage d'avoir l'eau constamment en quantité dans la maison.

AUGUSTIN MAILHOT, Arthabaskaville, 9 Sept. 1875.

Vente au-dessous du prix coûté. Pres Warwick des à l'ancien Moulins

IMMENSES AVANTAGES MA GIN DE DE M. GEO. B. N CHARD, HALL

—POUR LES DAME— Etoffes à robes, mérinos, Alpacas, indiennes et cotons des premières qualités, y compris un beau stock de rubans et d'articles de fantaisie.

L. T. DORAIS, A WARWICK, ancien magasin de M. N. BECHARD, p des des Moulins de M. Geo. B. HALL.

L'assortiment est général et comprend de plus Chaussures, Faïence, Verrerie, et tout ce qu'il y a de mieux choisi en grocerie et provisions de toutes sortes.

Pour de l'argent comptant on ne laisse partir personne sans faire d'achats. Jamais si belle opportunité n'est encore présentée et comme l'argent est rare on fera bien d'en profiter pour faire ses achats de printemps au-dessous du prix courant de gros à Montréal.

Informez-vous de ceux qui y sont allés et ils vous en donneront des nouvelles. Une visite est respectueusement sollicitée non seulement des messieurs et des dames de la paroisse mais de toutes les paroisses voisines. La chose vaut la peine d'y penser. N'oubliez pas que tous ces avantages se trouvent au magasin de T. DORAIS à Warwick, ancien magasin BECHARD.

GRAND VENTE DE MEUBLES, Le soussigné a actuellement en mains un lot de meubles de toutes sortes qu'il vient de sortir de sa manufacture, et qu'il vendra à grande réduction. Ces meubles consistent en COUCHETTES FRANÇAISES Bureaux de Toilettes, CHIFFONNIERS.

Tables de centre et de chambre à coucher. COMMODES, LAVEMAINS, OTTOMANS, MIROIRS, &c., &c., &c.

\$600.00, pour être vendus en bloc ou en détail, suivant que les acheteurs l'aimeront mieux! Ceux qui le désirent, pourront le venir voir à mon magasin, maison en face de l'Union des Cantons de l'Est au village de

Arthabaskaville. J'invite tous ceux qui n'ont pas de meubles de trop dans leurs maisons à venir un 1^{er} voir un 2nd visiter. J'annonce aussi de plus que, de toute personne achetant pour un montant de dix piastres et au-dessus, j'accepterai un billet à trois mois avec engagement pour garantie s'il est nécessaire.

JOS PH COUILLARD, 25 mars 1875.—2m. MACHINES A COUDRE LAWOLR. Ces célèbres machines, qui n'ont jamais manqué de donner satisfaction aux acheteurs et qu'on pourrait appeler les plus populaires dans le pays aujourd'hui, sont en vente à Drummondville P. Q. chez M. Pierre Toussignant l'agent nommé pour la vente de ces machines, dans le comté de Drummond.

INVENTION NOUVELLE. Nous soussignés recommandons sans réserve au Public ce district d'appareil appelé CHAUFFEUR PATENTE de M. Moran, fabricant à Paris. Après en avoir fait l'essai, nous sommes d'avis que cette invention économise la consommation du combustible tout en réduisant la production du calorique; enfin, elle réduit presque à rien l'accumulation de la suie dans les tuyaux.

HOTEL D'ARTHABASKAVILLE PAR L. L. DORAIS. De récentes améliorations à cet hôtel ont engagé le propriétaire à solliciter de nouveau le patronage du public, voyageur, et lui donner une occasion d'annoncer en même temps qu'il est décidé à ne plus faire crédit du tout, et qu'ayant pris cette résolution il ne s'en écartera pour aucune considération.

Harmoniums DE W. BELL & Cie. Ces orgues sont en vente chez le soussigné, où l'on pourra voir les échantillons. Il y en a de tous les prix depuis \$150 au montant jusqu'à \$700.

W. BELL & Cie. DESIRÉ O. BOURBEAU.

VARISTE ROCHETTE, Marchand DE PROVISIONS, LIQUEURS, VINS, ET AUTRES. Ancienne résidence de Zéphirin Rochette. RUE OCTAVE VILLE DE NICOLET, 13 août 1874.—1 an.

QUEBEC, BOSTON ET NEW-YORK. TRAJET ABREGÉ PAR LE Chemin de Fer DES RIVIERES CONNECTIQUET ET PASSUMPSIC ET DE LA VALLEE DE MASSAWIPPI, SE RALLIANT AU GRAND TRONC, A SHERBROOKE, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points du Sud, abrégé de 70 milles. Le Trajet à Boston et à tous les autres points de l'Est, abrégé de 20 milles. La plus courte et la plus charmante route à NEWPORT, Vt. ST. JOHNSBURY, Vt. PLYMOUTH, N. H. CONCORD, N. H. NASHUA, N. H. MANCHESTER, N. H. BELLOWS FALLS, Vt. LOWELL, Mass. FITCHBURG, Mass. WORCESTER, Mass. SPRINGFIELD, Mass. HARTFORD, Conn. PROVIDENCE, R. I. FALL RIVER, BOSTON, NEW-YORK, PHILADELPHIA, BALTIMORE, WASHINGTON.

DEUX TRAINS EXPRESS MARCHENT TOUS LES JOURS. TRAIN DE LA MALLE TRAIN EXPRESS L'issue Québec 7:30 p.m. L'issue Québec 11:00 a.m. Sherbrooke 4:00 a.m. Sherbrooke 7:00 p.m. Arrive à Boston à 6:15 Arrive à Boston à 3:35

NOUVEL ARRANGEMENT. UN Char Dortoir et Salon Pullman a été récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke et Boston. C'est la meilleure ligne à suivre pour les familles allant aux États-Unis. Billets de seconde classe à Boston, New-York, etc. Bureau à Boston, No. 87, rue Washington. Prix de passage aussi bas que sur aucune autre ligne.

BUREAU DES BILLETS. POUR TOUS LES POINTS DES ETATS-UNIS. Agent pour Stanfold A. BOUCHARD, A. Gt. Arthabaskaville. L. LAVERGNE, L. LAVERGNE.

BIBLIOGRAPHIE. Dédication au Précieux Sang, ses motifs, sa pratique, par un Supérieur de Saint-Nicolas, approuvé par Nos Seigneurs Ls. Evêque de Montréal et St. Hyacinthe, brochure n. 32 de 50 pages, 6 cts. J. B. ROLLAND & Fils, Libraires Éditeurs.

MERVEILLEUSE Invention Musicale!! Une invention d'un nouveau genre et d'une merveilleuse ingéniosité vient d'être introduite dans le pays par les soins de monsieur l'abbé Verly, curé de Sainte-Pétronille de Beauclair.

L'Harmonista tel est le nom donné à un appareil destiné à rendre de grands services dans les églises où l'on ne peut facilement avoir un bon organiste. Cet appareil se place sur le clavier d'un orgue ou d'un harmonium et permet aux personnes qui ne jouent pas de l'orgue d'accompagner avec la plus grande facilité le plain chant et même la musique moderne. Il se compose de 18 boutons blancs et de 12 boutons noirs qui correspondent chacun à un accord.

On a besoin d'agents pour la vente de ces moulinets dans toutes les parties du pays, à qui nous payerons une commission libérale. A vendre par CHARLES PACAUD, Stanfold P. Q. Seul agent pour le Canada.

BOIS DE COMMERCE MOULINS DE Geo. B. HALL, Warwick P. Q.

Ces magnifiques moulinets ont subi des améliorations considérables ce printemps. Aux scieries ont été ajoutées des machines pour planer et emboutever les planches et madriers. Le bois qui sort de ces machines est non seulement expédié avec la plus grande célérité mais d'un fini qui ne saurait être surpassé que par le robot.

EN OUTRE DES MOULINS A FOULER ET CARDER sont attachés à l'établissement. Tout ouvrage dans cette branche respectueusement sollicité. Pour commandes et autres informations s'adresser à Warwick à N. BECHARD, Agent. 515 74 1 an.

St. James Hotel, VIS-A-VIS LA STATION DU GRAND-TRONC, RUE YORK—TORONTO. M. A. TROTTER, Agent.

LICNE ALLAN Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles Canadiennes et des Et-Unis. ARRANGEMENT POUR L'HIVER 1873-74.

Cette ligne se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battant sur la Clyde, à double entrée: Valparaiso, Tonnage, Commandant. POLYNESIAN 4200 (En construction) CIRCASSIAN 3400 " " SARMATIAN 3000 Capt. J. Wylie. SCANDINAVIAN 3000 Lt. Dixon, R.N.R. PRUSSIAN 3000 Capt. Brock. AUSTRIAN 2700 Capt. Brock. NESTORIAN 2700 Capt. A. Aird. MORAVIAN 2450 Capt. J. Graham. PRUSSIAN 2000 Lt. W. Smith, R.N.R. GERMANY 3250 Capt. J. Ritchie. CASPIAN 3200 Capt. J. Ritchie. HIBERNIAN 2243 Capt. Watts. NOVA SCOTIA 2300 Capt. Richardson. NORTH AMERICAN 1785 Capt. J. Miller. CORINTHIAN 2400 Capt. Jas. Scott. OTTAWA 1831 Lt. Archer, R.N.R. ST. DAVID 1432 Capt. Hugh Wylie. ST. ANDREW 1297 Capt. Stephen. NORWAY 1109 Capt. Myllys. SWEDEN 1150 Capt. McKenzie.

PRIX DE LA TRAVERSEE, DE QUEBEC A Londonderry ou Liverpool. CHANDRE, \$85.00 et \$75.50, selon les accommodations. Entretien, \$31. On ne peut retenir de chambre si on ne le demande à l'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & Cie, Agents. 20 nov. 1873.

Celebres Moulins à laver DE CALKINS. GRANDE EPARGNE D'ARGENT ET DE TEMPS! Les célèbres moulins à laver de Calkins, sont les plus parfaits, qui aient jamais été inventés. Ils sont plus parfaits que les autres car ils ne sont pas volumineux ils laissent la perfection les plus gros articles, comme couvertes, tapis etc., tout aussi bien que les plus petits colets de chemise et dentelles. Ils sont les plus parfaits, car ils ne brisent pas le linge en le lavant. Ils sont les plus parfaits, enfin, car ils sont à meilleur marché qu'aucun autre; le prix en étant seulement de \$7.50. 25,000 de ces moulinets ont été vendus aux États-Unis dans les derniers douze mois!

On a besoin d'agents pour la vente de ces moulinets dans toutes les parties du pays, à qui nous payerons une commission libérale. A vendre par CHARLES PACAUD, Stanfold P. Q. Seul agent pour le Canada.

Faucheuses! Faucheuses!! Le public pourra aller voir au magasin de D. O. Bourbeau, à Arthabaskaville, Station célèbre faucheuses qu'il offre au public et dont plusieurs ont déjà fait leur profit. C'est le temps pour les agriculteurs de

se procurer d'une machine aussi utile presque indispensable dans ce temps-lorsque la main d'œuvre est rare et chère. Les conditions sont faciles. Allez voir et vous verrez par vous-même.

L'Almanach Agricole, COMMERCIAL ET HISTORIQUE DE J. B. ROLLAND & Fils, POER 1875. C'est l'Almanach le plus complet, et qui contient une foule de renseignements utiles sur le clergé, le Gouvernement, les cours, les Banques, les Registrateurs des Anecdotes, des Bons mots, etc.

NOUVEAUTE. Cartes à jouer Jacques Cartier et de la Puissance du Canada. Ces Cartes sont de différentes qualités, de \$1.20, \$1.70, \$2.00, et \$2.50 la douzaine.

CODE MUNICIPAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC. Nouvelle édition telle qu'adoptée par le Gouvernement. Un volume in 12 broché, 7 cts, par la poste 80 cts. Relié \$1.00, par la poste \$1.08.

MANUEL DE PRIERES ET DE CANTIQUE. Nouveau Recueil de Cantiques approuvés et recommandés par Mgr. l'Archevêque de Québec, les Evêques de Montréal, St. Hyacinthe, Trois-Rivières, Rimouski, etc. Un joli vol. in 18 cart. \$3.00 la douzaine, un seul vol. par la poste 33 cts.

HECTOR THERIEN, Maître Sellier, WARWICK, (EN FACE DE L'ÉGLISE.) Harnais légers et de travail, constamment en mains, ainsi que tout autre article dans cette branche. L'ouvrage est garanti pour être de meilleure qualité et en se donnant la peine de me faire une visite on se convaincra que mes prix sont à la portée de toutes les bourses et que je puis donner satisfaction aux plus exigeants. Je compte sur le bienveillant encouragement des cantons voisins.

A VENDRE. Dans le village d'Arthabaskaville la propriété occupée par le soussigné comme maison privée et magasin, et située en face des ateliers de l'UNION. Pour les conditions s'adresser personnellement ou par lettre à JOSEPH COUILLARD, Arthabaskaville.

CONDITIONS. DE L'Union des Cantons de l'Est. PRIX DE L'ABONNEMENT (Né s'arrêter d'avance). Pour un an... \$1.50 On ne s'abonne pas pour moins d'un an. États-Unis d'Amérique une année 1.50 en Or ou en billets de Banque du Canada. Dans tous les cas où l'abonnement ne sera pas payé d'avance le prix en sera de \$2.00.

TARIF DES ANNONCES: Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au dessous... 00.50 Pour chaque insertion subséquente... 00.12

Reclames 20 centimes la ligne. Toutes correspondances, rapports et autres matières d'une nature personnelle ou intéressée seront publiés au taux des annonces. Tout ce qui a rapport à la rédaction ainsi que toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements, réclamations etc., doivent être adressées (franço) à P. L. TOUSIGNANT, Propriétaire-Éditeur et Rédacteur de l'Union St. Christophe d'Arthabaskaville.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son année. Toute correspondance etc., doit être munie d'une signature responsable. Toute lettre dont le port ne sera pas payé restera à la poste.

L'Union des Cantons de l'Est paraît tout JEUDIS matin, à Arthabaskaville. PRÉS DU PALAIS DE JUSTICE. P. L. TOUSIGNANT, PROPRIÉTAIRE.